



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ISTURITS du 08 Mars 2024

Le huit mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Isturits s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur le Maire, affichée le 1^{er} mars deux mille vingt-quatre et transmise par voie électronique le 1^{er} mars deux mille vingt-quatre, et sous la présidence de ce dernier.

Présent(e)s : M. CAMOU Frédéric, Maire
M. HARAN Gilles, Mme LEGARTO Virginie, M. DURRUTY André, M. MIMIAGUE Éric, adjoints
Mme ETCHEGOYEN Nathalie, Mme GOURGUES Myriam, M. BARNECHE Gérard, M. LACROIX Ludovic, M. DONAPETRY Sylvain, M. CARCELLER Jose Maria, Mme MALÉ-DIT-CAZOT Karine, conseillers municipaux

Absent(e)s/Excusé(e)s : Mme LOHIAGUE Monique, Mme ROCHAIS Manon (donne procuration à Mme MALÉ-DIT-CAZOT Karine), Mme LE LOREC Nickie, (donne procuration à M. CARCELLER Jose Maria), conseillères municipales

Secrétaire de séance : Mme ETCHEGOYEN Nathalie

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance et demande de retirer du point 01 de l'ordre du jour, l'approbation du relevé du 03 février 2024. Aucune objection ne s'étant manifestée, le retrait est acté.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 01 – Approbation des relevés de décisions des conseils municipaux du 08/12/2023 et du 03 février 2024**
- 02 – Comptes de gestion 2023 ; Comptes administratifs 2023**
Commune - Centre de loisirs – Domaine Funéraire
- 03 – Autorisation de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2024**
- 04 – Adhésion à la S.C.I.C. EKINDAR**
- 05 – Lancement concertation Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)**
- 06 – Questions diverses**

01 – Approbation des relevés de décisions des conseils municipaux du 08/12/2023 et du 03 février 2024

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal du 08 décembre 2023.

02 – Comptes de gestion 2023 ; Comptes administratifs 2023 **Commune - Centre de loisirs – Domaine Funéraire**

Compte de gestion 2023 – Budget principal – Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2023 du budget principal – commune ISTURITS.

Compte administratif 2023 – Budget principal – Commune

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur HARAN Gilles, premier adjoint, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévues : 981 829.28 €	réalisées : 214 060.57 €	r. à réaliser : 33 650.00 €
Recettes	prévues : 981 829.28 €	réalisées : 893 832.83 €	r. à réaliser : 16 043.60 €

Fonctionnement

Dépenses	prévues : 768 045.78 €	réalisées : 471 500.40 €	r. à réaliser : 0.00 €
Recettes	prévues : 768 045.78 €	réalisées : 846 770.38 €	r. à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	679 722.26 €
Fonctionnement	375 269.98 €
Résultat global	1 055 042.24 €

Compte de gestion 2023 – Budget annexe – Centre de loisirs “Arberoan alaiki”

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2023 du budget annexe – Centre de loisirs “Arberoan alaiki”.

Compte administratif 2023 – Budget annexe – Centre de loisirs “Arberoan alaiki”

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur HARAN Gilles, premier adjoint, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du centre de loisirs “Arberoan alaiki” et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	prévues : 177 767.00€	réalisées : 153 712.90.€
Recettes	prévues : 177 767.00€	réalisées : 153 712.90€

Résultat de clôture de l'exercice

Résultat	0.00 €
----------	--------

Compte de gestion 2023 – Budget annexe – Domaine funéraire.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte de gestion 2023 du budget annexe – Domaine funéraire.

Compte administratif 2023 – Budget annexe – Domaine funéraire.

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur HARAN Gilles, premier adjoint, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du domaine funéraire et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévues : 6 652.85 €	réalisées : 6 652.85 €	r. à réaliser : 0.00 €
Recettes	prévues : 6 652.85 €	réalisées : 1 688.00 €	r. à réaliser : 0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	prévues : 6 652.85 €	réalisées : 1 688.00 €	r. à réaliser : 0.00 €
Recettes	prévues : 6 652.85 €	réalisées : 1 688.00 €	r. à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 4 964.85 €
Fonctionnement	0.00 €
Résultat global	- 4 964.85 €

03 – Autorisation de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit qu'il peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 217 381 €.

Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- La remise en état du chemin communal Agerreko borda : 8 157,30 € TTC,
- L'installation d'un compteur d'eau/ local multi associatif 300,00 € TTC

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

Opération n° 131 – voirie communale – art. 2315	8 157.30 €
Opération n° 155 – local multi associatif – art. 2315	300.00 €

04 – Adhésion à la S.C.I.C.EKINDAR

Monsieur le Maire expose :

Depuis sa création en 2019 (reconnue d'intérêt général depuis 2021), l'association Izpindar agit à l'échelle du Pays de Hasparren avec des citoyens qui veulent : investir dans les énergies renouvelables, maîtriser l'énergie de la production à la consommation, diminuer les coûts avec la mise en place de groupement d'achat de panneaux photovoltaïques et participer à la réalisation de centrales de production.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective à l'échelle du Pôle du Pays de Hasparren, et considérant que le code de l'énergie requiert que producteurs et consommateurs d'une boucle locale d'autoconsommation collective soient réunis au sein d'une même entité juridique, il a été décidé de retenir la forme de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Pour la commune d'Isturits, la souscription au capital serait de 50 parts sociales soit 1 000.00 € de participation financière.

En intégrant la SCIC Ekindar et le collège « Collectivités et organismes publics », la commune d'Isturits pourra bénéficier d'une fourniture d'électricité renouvelable et locale (issue de la production de la boucle locale) à un prix compétitif et stable dans le temps (compris entre 12 et 13 cts d'euros du kWh sur 20 ans hors abonnement) pour ses bâtiments.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'adhésion de la commune d'Isturits à la SCIC Ekindar au titre du collège des « Collectivités et organismes publics »,
APPROUVE la souscription au capital de la SCIC Ekindar à hauteur de 50 parts sociales de 20 € chacune, soit 1 000.00 €,
PREND ACTE du projet de rédaction des statuts de la SCIC EKINDAR,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération,
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

05 – Lancement concertation Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR)

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable.

Compte tenu de ce délai très bref, Monsieur le Maire propose :

- D'informer de la concertation par affiche et publication sur info-village,
- De mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 14 mars 2024 au 22 mars 2024, avec mise à disposition d'un cahier de recueil des idées ou suggestions,
- De recevoir directement tous les avis et contributions le samedi 23 mars de 9h à 11h à la mairie.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- Information de la concertation par affiche et publication sur info-village,
- Mise à disposition du public des pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du 14 mars 2024 au 22 mars 2024,
- Recueil des avis et contributions le samedi 23 mars 2024 de 9 h à 11 h à la mairie.

06 – Questions diverses

-Réaménagement du parking au nord de l'église en aire de covoiturage et des abords et mise en sécurité des RD 156/251 : la première tranche des travaux est programmée pour cette année 2024 et concernera l'aménagement du parking en aire de covoiturage, l'accès PMR du cimetière avec maintien du chemin existant, le déplacement du transformateur et la mise en place des colonnes déchets. De plus, TE64 doit organiser les travaux d'enfouissement des réseaux.

-Bien BERESINA/Hirigoïnia : suite à une sollicitation, le conseil architecture urbanisme et environnement (CAUE) est favorable pour nous accompagner dans la réflexion sur le devenir de cette propriété (étude d'opportunité /faisabilité). L'objectif est de pouvoir balayer les différents scénarios d'usage qui pourront y être proposés.

-Complexe HARPE ALDE : la restitution de l'étude énergétique et thermique menée dans le cadre de la démarche ELENA atteste par ses conclusions, la nécessité de porter un « bouquet » de travaux important d'ici 2030 en ce qui concerne le trinquet, la salle polyvalente et les salles de classe. L'APGL a été sollicité pour une mission de maîtrise d'œuvre avec pour objectif de démarrer les travaux courant 2025.

-Frelon Asiatique : le collectif de lutte contre le frelon asiatique a interpellé la commune par courrier fin février 2024. Au regard de la prolifération du frelon asiatique et de ses impacts sur la biodiversité, sur l'économie et sur la sécurité humaine, la commune d'Isturits a décidé de participer activement à la campagne de piégeage de printemps qui a lieu sur l'ensemble du territoire. Pour cela, la commune distribuera gratuitement à l'ensemble de ses administrés le matériel et les informations nécessaires.

-KORRIKA 2024 : le conseil municipal participera cette année à cette course relais en faveur de la langue basque. Le km 121 nous a été attribué, dans la nuit du 14 au 15 mars à 2h05, à St Esteben.

-FOOD TRUCK : demande en cours d'un FOOD TRUCK pour stationner sur la commune. A suivre...

-Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 5 avril.